

MINUTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

23 juillet 2025

N° E25000051 /78

Le premier vice-président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire

CODE : type n°1

Vu enregistrée le 21 juillet 2025, la lettre par laquelle la commune de Châlo-Saint-Mars demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Révision du PLU de la commune de Châlo-Saint-Mars ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Agnès MIGLIORI est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Serge CRINE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de Châlo-Saint-Mars, à Mme Agnès MIGLIORI et à M. Serge CRINE.

Fait à Versailles, le 23 juillet 2025

Le premier vice-président du tribunal,

R. Féral

